

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2020-75

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000 modifiée
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu la décision n° 2005-268, modifiée
relative au Département des partenariats et des relations extérieures de l'Inserm ;

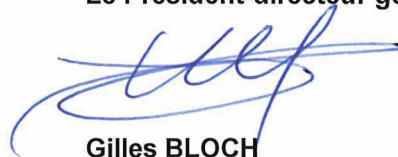
Vu la décision 2018-282 du 1^{er} octobre 2018
nommant Madame Elli CHATZOPOULOU, Directrice du Département des partenariats et des relations
extérieures au sein de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

Vu la décision n°2019-139 du 2 janvier 2019
accordant délégation de signature à Madame Elli CHATZOPOULOU, Directrice du Département des
partenariats et des relations extérieures au sein de l'Institut national de la santé et de la
recherche médicale ;

DECIDE :

- Article 1 :** Madame Morgane VINCENT est nommée responsable du pôle « partenariats et politique de site » de l'Inserm.
- Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elli CHATZOPOULOU, Directrice du Département des partenariats et des relations extérieures de l'Inserm, délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Gilles BLOCH, Président-directeur général de l'Inserm, à Madame Morgane VINCENT, responsable du pôle « partenariats et politique de site », afin de signer tous actes ou documents afférents aux attributions dudit pôle.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Président-directeur général



Gilles BLOCH